

Rétjè

Revue de la Société Ivoirienne de Transhumanisme

ISSN : 3008-0835

ISBN : 978-2-9598101-0-7

EAN : 9782959810107

www.revue-retfe.net



**Numéro 2
décembre
2024**

INDEXATIONS



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/1025614>



<https://portal.issn.org/resource/ISSN/3008-0835>



<https://reseau-mirabel.info/revue/22096/Rete-Revue-de-la-Societe-ivoirienne-de-transhumanisme>

ÉDITORIAL

La connaissance a cessé, depuis des lustres, d'être la chasse gardée d'une élite insulaire. Universalisée et vulgarisée, elle est, à ce jour, un ensemble de données marquées du paraphe de l'intersubjectivité. Produit d'interaction et de complémentarité, un tel patrimoine se révèle l'ouvrage de chercheurs constituant un édifice, dont chaque apport disciplinaire n'est qu'une pièce de la grande mosaïque.

Mais, une science synergique, parce que relevant du suprahumain, paraît aujourd'hui gagnée par l'audace de franchir le Rubicon de la modification du génome humain. Cela, d'autant plus que semble, à présent, à portée de main la perspective de rompre avec le signe indien des maladies héréditaires.

Si la gageure ne va pas sans procès, quelle pourrait être la contribution des sciences humaines aux joutes induites du rêve d'un saut dans l'inconnu de la posthumanité ? Les problématiques générées peuvent-elles jamais s'épuiser dans le rayon d'un seul champ disciplinaire ? Comment faire l'économie d'une réflexion transversale, face à la complexité et à l'imbrication des incidences d'une entrée en posthumanité ?

La Revue Rétjè – dont la dénomination ramène à la notion de « sagesse » en abidji, une langue du sud-est ivoirien, relevant de celles dites nigéro-congolaises – a choisi de valoriser l'interdisciplinarité dans l'abord des questions de notre temps.

Nous formulons le vœu que chacune des contributions de la présente revue incite la conscience des lecteurs à penser le monde de manière ouverte, plurivoque et dialectique. C'est à ce prix que dogmatismes, fanatismes et autres écueils infantiles de la pensée se dissiperont, faisant place à la fécondité, source perpétuelle de renaissance !

Josué GUÉBO
Directeur de Publication

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de Publication : Dr (MC) GUÉBO Josué Yoroba, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef : Dr AKA Pancrace, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. YAPI Ayenon Ignace, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Prof. GADEGBEKU Samuel, Professeur des Universités, Académie des sciences des arts, des cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines (ASCAD)

Prof. FELTZ Bernard, Professeur des Universités, Université de Louvain-La-Neuve (Belgique)

Prof. GADJI Yao Abraham, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Prof. TAKO Antoine, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Prof. KENMOGNE Emile, Professeur des Universités, Université de Yaoundé

Prof. NGUESSAN Depry Antoine, Professeur, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Prof. TANOHI Jean Gobert, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Prof. FOGOUI Anatole, Professeur des Universités, Université de Maroua (Cameroun)

Dr (MC) GADOU Dakouri, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) SEKA Georges Kouassi, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) YAPO Séverin, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GAHÉ GOHOUN Cynthia, Maître de Conférences (Philosophie Morale), Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GUÉBO Josué Yoroba, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

Dr (MC) YAPO Séverin, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GAHÉ GOHOUN Cynthia, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GUÉBO Josué Yoroba, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr KONE Odanhan Moussa, Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Contact

Site web : <https://revue-retfe.net/>

E-mail : revueretfe@gmail.com

Téléphone : +225 01 02 50 39 55/ 07 79 96 32 72

PROTOCOLE DE RÉDACTION

Les auteur.e.s sont prié.e.s de se conformer aux exigences rédactionnelles suivantes :

Titre : Titre clair et concis (entre 12 et 15 mots). Le titre centré, en gras, taille 14.

Mention de l'auteur

Après le titre de l'article et 2 interlignes, alignée à gauche, comportant : Prénom, NOM (en gras, sur la première ligne), Nom de l'institution (en italique, sur la deuxième ligne), e-mail de l'auteur ou du premier auteur (sur la troisième ligne).

Résumé :

Un résumé en français et en anglais ou dans la langue d'étude de l'auteur. N'excédant pas 250 mots, il se limite à une brève description du problème étudié et aux principaux objectifs atteints ou à atteindre. Il présente à grands traits sa méthodologie. Il présente sommairement les résultats.

Mots-clés : Se limiter à 3 mots minimum et 5 mots maxi. Les mots-clés sont indiqués en français et en anglais.

NB : Le résumé est rédigé en italique, taille 11. Les mots-clés sont écrits en minuscules et séparés par une virgule. L'ensemble (titre + auteur+ résumé (français et anglais) + mots-clés) doit tenir sur une page.

Formatage:

Le texte doit être justifié en Police Garamond. Taille de police 14 pour le titre, 11 pour les résumés et la bibliographie et 12 pour le corps du texte. Interligne : 1, 5. Marges : haut 2 cm, bas 2 cm, gauche 2 cm, droite 2 cm.

Le texte doit être compris entre **8 et 18 pages maximum**. Le titre de l'article, l'introduction, les sous-titres principaux, la conclusion et la bibliographie sont précédés par deux interlignes et les autres titres/paragraphes par une seule interligne.

Titres et articulations du texte :

Le titre de l'article est en gras, aligné au centre. Les autres titres sont justifiés ; leur numérotation doit être claire et ne pas dépasser 3 niveaux (exemple : 1. – 1.1. – 1.1.1.). Il ne faut pas utiliser des majuscules pour les titres, sous-titres, introduction, conclusion, bibliographie.

Notes et citations :

Les citations de moins de quatre lignes sont présentées entre guillemets dans le texte. Lorsque la citation est supérieure ou égale à quatre lignes, il faut aller à la ligne pour l'insérer (interligne 1) en retrait de 1 cm à gauche et à droite, taille : 11.

Les citations dans une langue autre que celle de l'écriture sont traduites et directement intégrées au texte.

Les mots étrangers sont mis en italique. Le nom de l'auteur et les pages de l'ouvrage de la citation, doivent être précisés à la suite. Exemple : (Cékoré, 2003 : 10) ou pour Cékoré (2003 : 10). Les parties supprimées d'une citation ainsi que toute intervention dans une citation sont indiquées par des crochets droits [...].

NB : Les notes de bas de page sont à éviter.

Tableaux, schémas, figures :

Ils sont à numéroter et doivent comporter un titre en italique, au-dessus du tableau/schéma. Ils sont alignés au centre. La source est placée en dessous du tableau/schéma/figure, alignée au centre, taille 10.

Présentation des références bibliographiques :

Dans le texte :

Les références des citations apparaissent entre parenthèses avec le nom de l'auteur et l'année de parution ainsi que les pages. Exemple : (Akakpo, 2010 : 15). Dans le cas d'un nombre d'auteurs supérieur à 2, la mention **et al.** en italique est notée après le nom du premier auteur. En cas de deux références avec le même auteur et la même année de parution, leur différenciation se fera par une lettre qui figure aussi dans la bibliographie (a, b, c, ...).

A la fin du texte : Elle reprend tous les livres et articles qui ont été cités effectivement dans le texte.

Pour un article : le Nom de l'auteur et son prénom sont suivis de l'année de la publication entre parenthèses, du titre de l'article entre guillemets, le nom de la Revue en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages. Lorsque le périodique est en anglais, les mêmes normes sont à utiliser avec toutefois les mots qui commencent par une majuscule.

Exemple : LAMOUREUX Sophie (2001), « La codification ou la démocratisation du droit », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 48, 801-824

Pour les ouvrages : on note le Nom et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication entre parenthèses, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication et la maison d'édition.

Exemple : GUEBO Josué (2020), *Réflexions sur le transhumanisme. L'intersubjectivité et l'écosophie*, Paris, L'Harmattan.

Pour les extraits d'ouvrages : le Nom de l'auteur et le prénom, suivi de l'année de publication entre parenthèses, le titre du chapitre entre guillemets, le titre du livre en italique, le lieu de publication, le numéro du volume, le prénom et le nom des responsables de l'édition, le nom de la société d'édition, et les numéros des pages concernées.

Pour les thèses ou mémoires : NOM, Prénom (s) de l'auteur Année de publication. Zone titre. Thèse de doctorat, Ville, Université.

Exemple : KONE Odanhan Moussa (2022), *Les enjeux géopolitiques et géoéconomiques internationaux du conflit du Sahara-Occidental*, Thèse de doctorat, Bouaké, Université Alassane Ouattara.

Pour les actes de colloques : les références sont traitées comme les extraits d'ouvrages avec notamment l'intitulé du colloque mis en italique. Si les actes de colloques sont sur CD ROM, indiquer : les actes sur CD ROM à la place du numéro des pages.

Pour les papiers disponibles sur l'Internet : le nom de l'auteur, le prénom, l'année de la publication entre parenthèses, le titre du papier entre guillemets, l'adresse Internet à laquelle il est disponible et la date du dernier accès.

Exemple : SEVESTRE Marc (2022), « Intelligence Artificielle : Démiurge ou Démon ? »
<https://www.linkedin.com/pulse/intelligence-artificielle-d%C3%A9miurge-ou-d%C3%A9mon-marcsevestre/?originalSubdomain=fr> consulté le 25 mars 2021.

SOMMAIRE N°2

Anglais

1. **Sènakpon Adelphe Fortuné AZON, Komi BEGEDOU, Komla M. AVONO** : The poetics of loss and loneliness in kai harris's what the fireflies knew.....10 à 24

Anthropologie

2. **Lamane MBAYE** : Tambours et rythmes de tambours dans la littérature orale sénégalaise : essai de drumologie.....25 à 35

Communication

3. **Thadée Balouhib Somda KPANYAWNE** : Cartographie numérique sans bio-art ni savoir-faire : signe éco-techno-symbolique invitant à la coenonciation.....36 à 46

Histoire

4. **Hassane HAMADOU**: Le conseil de l'entente : initiative d'intégration sous régionale ou instrument de géopolitique néocoloniale?.....47 à 58

Lettres Modernes

5. **Dovi YELOU, Afi Alihossi Ahoefa KANSIWER** : Étude comparative des présentatifs de l'ajagbe et de l'ewegbe : une analyse morphosyntaxique.....59 à 76

6. **Mohamed YANOUGÉ, Oumar SK DEMBELE** : La réécriture de medee au service du métissage culturel dans medee Kali de Laurent Gaude.....77 à 91

7. **Jeannette Yolande MBONDZI, Féline Thérèse OGANDZA MOUGUISSI** : Le tolibangando décrypte : les clés d'un parler stratégique et unificateur pour se faire entendre.....92 à 105

8. **Vinyikê Dzodzi SOKPOH** : Analyse psycholinguistique du discours d'Eddy-Malou106 à 121

Géographie

9. **Laurent Abé ABÉ, Christophe Kouamé N'GUESSAN** : La hausse du cout du transport routier de marchandises en côte d'Ivoire : incidence sur le pouvoir d'achat des populations de 1990 à 2020.....122 à 135

10. **Makpondéou MAKPONSE** : Patrimoine foncier et aménagement routier durable dans la commune de Savalou au Benin.....136 à 155

Psychologie

11. **Arnauld DABIE** : Perception du nouvel outil informatique de travail et résistance à l'innovation technologique chez des salariés d'entreprises privées d'Abidjan.....156 à 168

Sciences de l'éducation

12. Noukpo Saturnin HOUEHA, Léandre ASSOGBA, Lydie M. M. ZANNOU, Coovi Cyriaque AHODEKON : Perceptions des acteurs du système éducatif béninois de la pédagogie des grands groupes dans l'enseignement des pct au secondaire.....**169 à 182**

Sociologie

13. Anouman Yao Thibault OUSSOU, Kouamé Fulgence N'GORAN : Implications socio-économiques de la compétition sportive (CAN 2023) dans la ville de Bouaké.....**183 à 197**

14. Fatoumata FOFANA : Dynamiques et déterminants des violences conjugales à l'encontre des femmes à Bamako.....**198 à 215**

15. Inna Gabrielle MAYILA Épouse GAWANDJI OLOUNDIGOLO : Bio-économie et identités individuelles: mutations silencieuses dans la gestion budgétaire des familles ouvrières gabonaises.....**216 à 226**

16. Kossia Annick Patricia BOA, Adouobo Christophe N'DOLY : Autonomisation des femmes cacao-cultrices par l'approche "avec" au sein des coopératives dans l'ex-boucle du cacao ivoirien.....**227 à 239**

17. Rébéka épouse Agnimou KAKOU: Modèle co-construit de gestion des conflits agriculteurs-éleveurs en milieu rural à Bobi, cote d'ivoire.....**240 à 253**

DYNAMIQUES ET DÉTERMINANTS DES VIOLENCES CONJUGALES À L'ENCONTRE DES FEMMES À BAMAKO

Fatoumata FOFANA

École Supérieure de Journalisme et des Sciences de Communication (ESJSC), Mali

E-mail : tomafof@gmail.com

Résumé

Les Violences Basées sur le Genre (VBG) sont un phénomène dans notre société. Elles se produisent dans les sphères publiques et privées. Parmi ce lot de violences, celles conjugales sont une réalité au Mali. Englobant plusieurs formes, les violences conjugales constituent un danger pour l'épanouissement des familles, ce qui fait qu'elles font partie des préoccupations prises en compte par les Nations Unies dans le processus de respect des droits humains. Malgré l'adoption des instruments juridiques de lutte contre le phénomène dans le monde et au Mali, les violences conjugales demeurent dans notre société. L'objectif principal de l'étude est d'analyser ces violences envers les femmes à Bamako. En plus de l'observation, l'étude se veut mixte en intégrant une revue documentaire. Cet article s'articule autour d'une problématique suivie d'une méthodologie de collecte de données, d'un cadre théorique et conceptuel et de la présentation des résultats. A la suite, nous avons une discussion suivie d'une proposition de solutions et d'une conclusion. Les enquêtes nous ont permis de savoir que les violences conjugales sont perpétrées par une population relativement jeune sur des survivantes jeunes également, qui dans leur majorité sont analphabètes et se trouvent dans une situation de précarité. Les auteures sont en majorité musulmans avec une perception de normalisation des violences surtout économiques. Pour minimiser ce phénomène, il est impératif de mettre en application les textes régissant les droits humains en luttant contre l'impunité face aux violences. L'autonomisation des femmes et l'implication des légitimités coutumières et religieuses sont indispensables dans cette lutte.

Mots clés : *violences conjugales, femmes, hommes, cadre juridique, victimes des violences.*

Dynamics and determinants of domestic violence against women in Bamako

Abstract

Gender-based violence (GBV) is a phenomenon that has been experienced in our society. It occurs in various spheres, public and private. Among this lot of violence, conjugal is a reality in Mali. Encompassing many forms, domestic violence is a danger to the development of families and therefore is one of the concerns taken into account by the United Nations in the process of respect for human rights. Despite the adoption of legal instruments to combat the phenomenon in the world and in Mali, domestic violence remains in our society. The main objective of the study is to analyse violence against women in Bamako. In addition to observation, the study is intended to be a mixed study in addition to a literature review. This article is based on a problem followed by a data collection methodology. Then a theoretical and conceptual framework followed by the presentation of results. Then, a discussion followed by a proposal of solutions are made before a conclusion. Surveys have shown that domestic violence is perpetrated by a relatively young population on young survivors as well, who are mostly illiterate and in a precarious situation. The authors are mostly Muslims with a perception of normalization of violence, especially economic. To minimize this phenomenon, it is imperative to implement the laws governing human rights by fighting impunity in the face of violence. The empowerment of women and the involvement of customary and religious legitimacy is essential in this struggle.

Keywords: *conjugal, women, men, violence.*

Introduction

Phénomène amplifié ces dernières années, les violences conjugales font partie du quotidien de beaucoup de familles. Exercées sur les hommes et les femmes, elles concernent surtout les femmes dans la majorité des cas à cause des inégalités dans la société notamment leur faiblesse physique, l'éducation sociale différenciée qui leur a été inculquée et qui exige d'elles la subordination totale dans beaucoup de cultures.

Entre les crimes de violence dont souffre le monde, la violence contre les femmes excède la chronique. En effet, depuis presque toujours, les femmes font l'objet de violences, et ce, peu importe là où elles se trouvent. Ces violences à l'égard des femmes ne sont pas spécifiques à un endroit, ville, pays ou continent et peuvent être exercées dans tous les domaines de la vie : travail, famille, couple, école, sur internet... mais elles surviennent dans la majorité des cas dans les foyers. Les violences conjugales font parties des Violences Basées sur le Genre (VBG) aussi appelées violences sexistes qui sont un ensemble d'actes nuisibles, dirigés contre un individu ou un groupe d'individus en raison de leur identité de genre. Le genre se réfère aux différents rôles et responsabilités attribués à l'homme et à la femme dans la société. C'est une construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre les hommes et les femmes qui détermine le comportement des uns et des autres dans la société. Ce comportement, qui peut être autoritaire chez les hommes, est facteur explicatif de la violence conjugale dans les couples où l'homme est le sexe le plus fort et la femme, celui le plus faible.

Cette attitude utilisée par les hommes généralement pour montrer leur supériorité tant sur le plan physique que psychologique sur les femmes dans le but de les garder sous leur emprise et à faire d'elles des objets subalternes est problématique. Le mariage qui est censé être le nid d'amour, du respect et de la considération mutuelle, de la sécurisation de son compagnon et du bonheur est devenu un cadre de souffrance pour bon nombre de femmes.

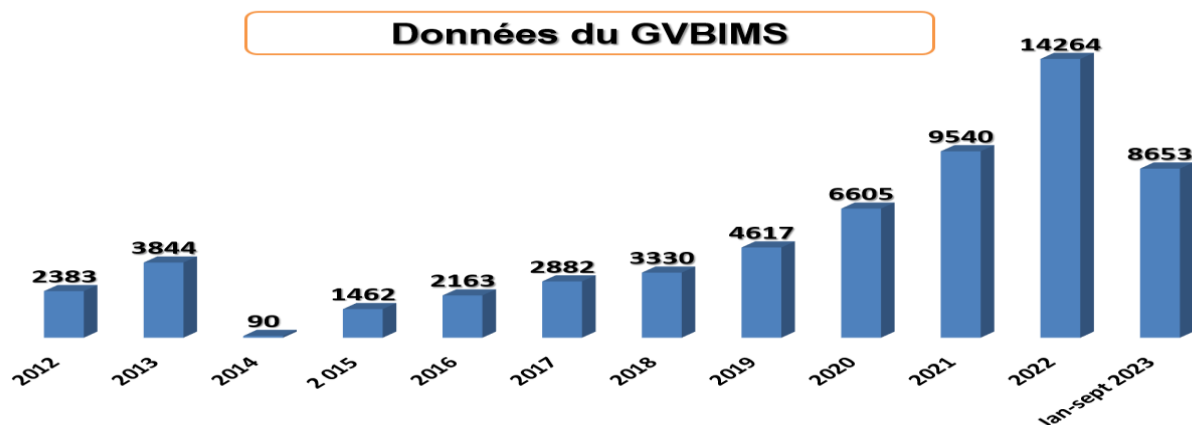
1. Problématique

La violence a longtemps constitué l'un des problèmes préoccupants du monde. Elle a, sans doute, toujours fait partie de la vie humaine. Qu'elle soit auto-infligée, de façon collective ou dirigée contre autrui, elle fait plus d'un million de morts par an et bien plus encore de blessés. Les violences conjugales touchent plus de femmes que d'hommes dans le monde. Selon l'OMS, les violences à l'égard des femmes constituent un problème de santé publique majeur, la santé étant un état de bien-être : physique, mental et social. Que ce soit des insultes, des coups et blessures, des viols, des harcèlements sexuels, de la privation de la liberté et même des meurtres, les femmes sont perpétuellement confrontées à la violence.

Elles font partie des préoccupations du système des Nations unies à travers l'Organisation des Nations Unies-FEMMES (ONU FEMMES), qui a relevé que 736 millions de femmes, soit près de 1/3, ont subi au moins une fois des violences sexuelles ou physiques de la part d'un partenaire intime.¹

En 2022, environ 48 800 femmes et filles dans le monde ont été tuées par leurs partenaires intimes ou d'autres membres de leurs familles. Cela signifie qu'en moyenne, plus de cinq femmes ou filles sont tuées toutes les heures par un membre de leurs propres familles. Dans le monde, 55 % des féminicides sont commis par des partenaires intimes et seuls 12% des homicides sont commis dans la sphère privée².

Au Mali, 2033 cas de VBG ont été enregistrés en 2021 (Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre, s.d.). Les personnes survivantes sont des femmes soit (99%) dont 61% de filles de moins de 18 ans. Les hommes et les garçons représentent 1% des survivants. En 2022 plus de 14 000 cas de violences basées sur le genre dont 14% de violences sexuelles ont été enregistrés au Mali en 2022 2021 (Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre, s.d.). Le tableau ci-dessous montre le taux de progression des VBG.



Source : PNVBG 2023

Les VBG sont des violations des droits humains. Au Mali, 10, 415 cas de violations de droits humains d'avril à juin 2024 ont été constatés contre 2, 856 à la même période en 2023, soit une augmentation de 265%. 3,058 femmes et filles ont été touchées au 2eme trimestre 2024 contre 708 femmes et filles à la même période en 2023, soit 332% de plus. (PNVBG, 2023).

Ces violences qui sont d'ordre physique, psychologique et sexuel sont infligées de la part de partenaires intimes (61%) (PNVBG, 2023). C'est au vu de ce danger imminent que l'ONU a instauré le 19 octobre 1999, journée internationale contre les violences faites aux femmes, qui depuis, est célébrée chaque 25

¹ <https://www.unwomen.org/fr/notre-travail/mettre-fin-a-la-violence-a-l-egard-des-femmes/faits-et-chiffres>

² Idem

novembre.

Les femmes au Mali, notamment à Bamako ne dérogent pas à ces violences. C'est pourquoi, à travers cet article, nous nous posons la question suivante : quelle analyse peut-on faire des violences conjugales que subissent les femmes à Bamako et quels sont les causes et effets sur leur vie ?

L'objectif principal de cette étude est d'analyser les violences conjugales envers les femmes à Bamako.

De façon spécifique, elle contribuera à :

- Identifier les différentes formes de violences conjugales subies par les femmes à Bamako ;
- Déterminer les causes des violences conjugales faites aux femmes à Bamako ;
- Evaluer les effets de ces violences sur la vie de ces femmes ;
- Proposer des solutions pour résoudre et/ou faire décroître le taux de l'ensemble de toutes les violences conjugales à l'encontre des femmes.

2. Méthodologie

Pour mener à bien cette étude, en plus de l'observation, de la revue documentaire, ce travail se base sur une étude mixte (quantitative et qualitative). A partir d'un questionnaire et d'un guide d'entretien, elle a été menée dans les 6 communes du district de Bamako auprès de 50 femmes au foyer. Les données quantitatives traitées ont permis d'obtenir des statistiques. Quant aux données qualitatives, elles ont permis d'argumenter les statistiques qui, pour nous, seront un moyen crucial d'éveiller la conscience collective sur ce fléau et de faire adhérer la population à ce combat mener par les politiques, les associations féminines et les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Le tableau ci-dessous montre cet échantillonnage.

Tableau 1 : Taille de l'échantillon (50 femmes)

Le nombre des femmes survivantes de violences conjugales	Nombre	Pourcentage 100%
Femmes violentées	44	88%
Femmes non violentées	6	12%
Total	50	100%

Source : enquête personnelle, avril 2024

Sur un échantillon de 50 femmes toutes mariées, 88% subissent des violences au sein de leur couple contre seulement 12% qui sont épargnées. Un pourcentage qui atteste l'ampleur de ces pratiques dans le district de Bamako.

3. Cadre théorique et conceptuel

Le comportement des individus dans la société est déterminant dans leur façon de faire et de voir les choses de la vie. Ce comportement, influé par l'éducation sociale donnée aux uns et aux autres à travers la socialisation, justifie les décisions. Ce travail se base sur le béhaviorisme notamment le génétique comportemental (Galton, 1869) qui prône que les facteurs héréditaires avaient un impact significatif sur le comportement des individus dans la société. La théorie des comportements humains y sied dans cette étude dans la mesure où les individus sont guidés par ces comportements à poser des actes comme les violences.

Violence :

Étymologiquement du mot latin « vis », la violence signifie « la force exercée contre quelqu'un ». Elle peut se définir également comme l'utilisation de force ou de pouvoir physique ou psychique, pour contraindre, dominer, tuer, détruire ou endommager. Selon le dictionnaire Le Robert, « la violence, c'est l'abus de la force ». Dans toute action de violence, il y a l'utilisation de la force ce qui entraîne obligatoirement des conséquences néfastes.

Violences Basées sur le Genre (VGB)

Les Violences Basées sur le Genre (VGB) ou souvent appelées violences sexistes sont l'ensemble des actes nuisibles dirigés ou exercés sur un individu ou un groupe d'individus en raison de leur identité, de genre (sexuelle, ethnique, etc.). La violence basée sur le genre tire sa source dans les inégalités entre les sexes, l'abus de pouvoir et les normes néfastes et très souvent stéréotypées. Ces inégalités sociales et structurelles placent les femmes et les filles dans une position subalterne qui les fragilise et leur fait courir un plus grand risque d'être l'objet de multiples formes de violence. Les VGB ne concernent pas uniquement les femmes et les filles, les hommes et les garçons, les couches vulnérables, les personnes vivant avec un handicap, les minorités ethniques et religieuses peuvent aussi en être les cibles. Elles peuvent prendre différentes formes comme les violences physiques, psychologiques ou morales, sexuelles, économiques, institutionnelles, etc.

Violences conjugales :

Pour l'ONU, la violence envers les femmes est : « tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». En outre, elle signifie toutes violences portées aux femmes en raison de leur sexe ou par l'intention de les contrôler et de les dominer. La violence conjugale survient dans un lien conjugal qui est le mariage au Mali.

4. Résultats

L'étude nous a permis d'obtenir les résultats suivants sur les 44 femmes sur 50 survivantes des violences conjugales. Ils se répartissent comme suit :

❖ Tranche d'âge et situation d'emploi

Tableau 2 : Tranche d'âge des survivantes de violences conjugales à Bamako

Age	20-30 ans		30-40 ans		40-50 ans		50 + Ans		Total	Pourcentage %
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Femmes violentées	25	56	14	31	3	6	2	4	44	88%

Source : enquête personnelle, avril 2024

Cette étude démontre que l'âge des femmes les plus violentées dans les foyers à Bamako est compris entre 20 et 30 ans (56%). Ces violences conjugales atteignent celles qui sont entre 30 et 40 ans (31%). Ce taux est plus faible chez les épouses de 40 à 50 ans. Cette statistique est encore plus restreinte pour celles qui sont dans la cinquante et plus avec seulement (2%).

Tableau 3 : Tranche d'âge de l'auteur de violences conjugales

Age	20-30 ans		30-40 ans		40-50 ans		50 + ans		Total	Pourcentage %
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Hommes violents	7	16	18	41	14	32	5	11	44	88%

Source : enquête personnelle, avril 2024

L'enquête prouve que ce sont les époux de 30 à 40 ans (41%) à Bamako qui commettent plus de violences et/ou d'agressions sur leurs conjointes. A côté, les violences conjugales se sont plus manifestées chez les maris de 40 à 50 ans (32%). Chez les jeunes époux compris entre 20 et 30 ans, le taux est de (16%). Pour finir, les statistiques montrent que les violences conjugales sont commises par les maris de 50 et plus, avec un taux de seulement (11%).

Tableau 4 : Situation d'emploi des survivantes de violences conjugales à Bamako

Formes des violences	Travailleuses 15		Ménagères 29		Total 44	Pourcentage 100 %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Injures, rabaissements, humiliations	12	80%	27	93%	39	88%
Coups et blessures	8	53%	23	79%	31	70%

Infidélité	11	73%	27	93%	38	86%
Interdiction à la femme de travailler et/ou d'exercer un métier	0	0%	29	100%	29	65%
Tortures émotionnelles	8	53%	15	51%	23	52%
Changement d'option matrimoniale	2	13%	8	27%	10	22%
Répudiation	7	46%	14	48%	21	47%
Viol conjugal	8	53%	21	72%	29	65%
L'abandon pour des raisons d'exode	2	13%	13	44%	15	34%

Source : enquête personnelle, avril 2024

L'enquête tenue auprès des femmes travailleuses et celles ne détenant aucune ressource financière, démontrent clairement que ce sont les ménagères qui sont plus abusées au sein de leur ménage. Tout d'abord il faut notifier qu'elles sont ménagères car elles sont contraintes à rester à la maison. En effet, les statistiques prouvent qu'elles sont (100%) survivantes des violences économiques contre celles qui sont autorisées à travailler et même parfois soutenues à le faire. Elles subissent quotidiennement aussi des injures et des tromperies avec un pourcentage de (93%), contrairement aux (80%) et (73%) de celles qui exercent un métier.

Par ailleurs, elles sont celles qui rencontrent plus de viol conjugal soit (72%) à l'opposé des (53%) des femmes qui génèrent une activité économique. En un mot, toutes les formes de violences sont élevées chez elles que chez celles qui mènent une activité. C'est seulement au niveau des tortures émotionnelles qu'elles enregistrent un taux moins faible de (51%) par rapport au (53%) des épouses autonomes financièrement.

❖ Formes, causes et pratiquants

Tableau 5 : Formes de violences conjugales envers les femmes à Bamako

Formes de violences	Nombre 44	Pourcentage 100 %
Injures, rabaissements, humiliations	39	88 %
Coups et blessures	31	70 %
Infidélité	38	86 %
Interdiction à la femme de travailler et/ou d'exercer un métier	29	65%
Tortures émotionnelles	23	52%
Changement d'option matrimoniale	10	22%
Répudiation	21	47%
Viol conjugal	29	65%
Abandon pour des raisons d'exode	15	34%

Source : enquête personnelle, avril 2024

Les statistiques démontrent que les épouses de Bamako sont plus victimes des violences verbales avec (88 %) suivi de l'infidélité (86%). A cela s'ajoutent les violences physiques (70%) contre (22%) de changement d'option matrimoniale

Tableau 6 : Praticants des violences conjugales envers les femmes à Bamako selon la religion de l'auteur

Formes des violences	Islam 40		Christianisme 4		Animiste 00		Total 44	Pourcentage %
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Injures, rabaissements, humiliations	35	87%	4	100%			39	88%
Coups et blessures	28	70%	3	75%			31	70%
Infidélité	35	87%	3	75%			38	86%
Interdiction à la femme de travailler et/ou d'exercer un métier	27	67%	2	50%			29	65%
Tortures émotionnelles	20	50%	3	75%			23	52%
Changement d'option matrimoniale	10	25%	0	0%			10	22%
Répudiation	18	45%	3	75%			21	47%
Viol conjugal	26	65%	3	75%			29	29%
Abandon pour des raisons d'exode	15	37%	0	0%			15	34%

Source : enquête personnelle, avril 2024

Ces résultats nous ont permis de tirer la conclusion selon laquelle les violences conjugales envers les femmes à Bamako, sont plus commises par des époux musulmans (40/44) contre 4 maris de religion chrétienne. Aussi, l'ensemble de ces violences sont toutes pratiquées par eux à l'opposé des chrétiens. Chez les hommes musulmans, les violences verbales et l'infidélité emportent (87%), les coups et blessures (70%), l'interdiction faite de travailler (67%), le viol (65%), les tortures émotionnelles (50%), la répudiation (45%), l'abandon de la conjointe pour des années (37%) et le changement d'option matrimoniale (25%).

Chez les chrétiens le taux des violences verbales est de (100%). Le viol conjugal, la répudiation, les tortures psychologiques, l'infidélité ainsi que les violences physiques occupent les (75%).

❖ Niveau d'instruction

Tableau 7 : Niveau d'instruction de l'auteur de violences

Formes des violences	Anaph. 9		Prim.		Second. 17		Sup. 18		Total 44	Pourcentage 88%
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Injures, rabaissements, humiliations	8	89			15	88	16	89	39	88%
Coups et blessures	8	89			10	59	13	72	31	70%
Infidélité	9	100			16	94	13	72	38	86%
Interdiction à la femme de travailler et/ou d'exercer un métier	5	55			10	58	14	77	29	65%
Tortures émotionnelles	5	55			8	47	10	55	23	52%
Changement d'option matrimoniale	1	11			5	29	4	22	10	22%
Répudiation	6	66			7	41	8	44	21	47%
Viol conjugal	7	78			13	76	9	50	29	65%
Abandon pour des raisons d'exode	8	88			6	35	1	5	15	34%

Source : enquête personnelle , avril 2024

L'enquête démontre que le taux des violences conjugales envers les femmes à Bamako est plus croissant chez les époux analphabètes. Les chiffres montrent qu'ils trompent leur conjointe avec un taux de (100%). Les coups, blessures et injures sont de (89%), le viol conjugal (78%) et l'abandon (88%). Concernant les maris instruits jusqu'au seconde, le pourcentage de l'infidélité s'élève à (94%). Le viol conjugal (76%), les violences verbales (88%), les coups et blessures (59%), les violences économiques (58%), les tortures psychologiques (47%), la répudiation (41%), les violences psychophysiques (35%) et enfin le changement d'option matrimoniale (29%).

La forme de violences comportant le taux le plus élevé chez les époux ayant étudié jusqu'au niveau supérieur est la violence verbale (89%). Aussi, ils infligent des violences économiques à leurs femmes (77%). A cela s'ajoutent les violences physiques et l'infidélité avec un total de (72%).

Tableau 8 : Niveau d’instruction des survivantes de violences conjugales

Formes des violences	Anaph. 11		Prim. 03		Second. 12		Sup. 18		Total 44	Pourcentage 88%
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Injures, rabaissements, humiliations	10	91	3	100	10	83	16	89	39	88%
Coups et blessures	11	100	2	66	9	75	9	50	31	70%
Infidélité	10	91	3	100	11	91	14	78	38	86%
Interdiction à la femme de travailler et/ou d’exercer un métier	6	54	2	66	9	75	12	66	29	65%
Tortures émotionnelles	6	54	2	66	7	58	8	44	23	52%
Changement d’option matrimoniale	3	27	1	33	2	16	4	22	10	22%
Répudiation	8	73	3	100	5	41	5	28	21	47%
Viol conjugal	7	63	1	33	9	75	12	66	29	65%
Abandon pour des raisons d’exode	3	27	2	66	6	50	4	22	15	34%

Source : enquête personnelle, avril 2024

Le tableau 8 a révélé que les analphabètes sont (100%) victimes des coups et blessures à l’intérieur de leur ménage. S’en suivent les violences verbales et l’infidélité avec un taux de (91%) chacune. Par ailleurs elles font l’objet de répudiation de (73%).

L’étude a montré que les femmes instruites ayant arrêté les études au primaire sont (100%) victimes des violences verbales, de l’infidélité et de la répudiation.

En ce qui concerne celles qui ont étudié jusqu’au secondaire, les statistiques démontrent qu’elles subissent l’infidélité à (91%). Également des insultes avec un taux de (83%), des coups et blessures, de l’interdiction de travailler et du viol de (75%).

Pour finir, les épouses qui ont fréquenté jusqu’au supérieur font plus l’objet d’insultes, rabaissements et/ou d’humiliations avec un chiffre de (89%). Elles sont aussi trompées (78%).

❖ Opinions sur les violences conjugales envers les femmes

Ici il a été question de récolter les avis des uns et des autres sur les différentes formes de violences contre les femmes au sein de leur foyer et pour examiner ce qu’ils considèrent comme violences ou pas.

Tableau 9 : Perception des violences conjugales envers les femmes chez les hommes

Formes de violences	Oui		Non	
	Nombre	%	Nombre	%
Injures, rabaissements, humiliations	30	60%	20	40%
Coups et blessures	37	74%	13	26%
Infidélité	25	50%	25	50%
Interdiction à la femme de travailler et/ou d'exercer un métier	16	32%	34	68%
Tortures émotionnelles	21	42%	29	58%
Changement d'option matrimoniale	16	32%	34	68%
Répudiation	22	44%	28	56%
Viol conjugal	17	34%	33	66%
Abandon pour des raisons d'exode	20	40%	30	60%

Source : enquête personnelle, avril 2024

Cette enquête démontre que les hommes maliens ne considèrent pas plusieurs formes de violences comme telles. Cela est visible premièrement au niveau de l'exemple de violence économique cité dans le tableau qui occupe les (68%) de voies affirmant que ce n'est pas de la violence en particulier si l'homme peut subvenir aux besoins de la femme.

Les tortures émotionnelles ayant obtenu les (58%) de non, le changement d'option matrimoniale les (68%), la répudiation (56%), la violence psychophysiologique (60%) ainsi que le viol conjugal qui a enregistré (66%) ne sont pas aussi vu comme des formes de violence contre les épouses. C'est uniquement au niveau des injures et coups et blessures que le nombre de Oui emporte avec simultanément les (60%) et (74%).

Tableau 10 : Perception des violences conjugales envers les épouses chez les femmes

Formes de violences	Oui		Non	
	Nombre	%	Nombre	%
Injures, rabaissements, humiliations	46	92%	4	8%
Coups et blessures	49	98%	1	2%
Infidélité	40	80%	10	20%
Interdiction à la femme de travailler et/ou d'exercer un métier	37	74%	13	26%
Tortures émotionnelles	47	94%	3	6%
Changement d'option matrimoniale	38	76%	12	24%
Répudiation	43	86%	7	14%
Viol conjugal	39	78%	11	22%
Abandon pour des raisons d'exode	30	60%	20	40%

Source : enquête personnelle, avril 2024

L'étude quantitative réalisée sur la perception des femmes dans l'objectif de mettre en évidence ce qu'elles considèrent comme violence ou pas, les résultats montrent que chez elles, tous les types mentionnés dans le tableau correspondent à une violence.

De prime abord, elles affirment, sans aucun doute, que les coups et blessures constituent des violences à l'égard des épouses ayant obtenu les (98%) des opinions. S'en suivent les tortures émotionnelles avec (94%) puis les injures récoltant (92%), la répudiation (86%), l'infidélité (80%), le viol conjugal (78%), le changement d'option matrimoniale (76%), l'interdiction faite à la femme de travailler et/ou d'exercer un métier (74%). La violence psychophysiologique vient à la dernière position avec (60%).

❖ Les effets néfastes des violences conjugales infligées aux femmes à Bamako

Sur les femmes : les violences conjugales entraînent des conséquences multiples qui sont, entre autres, conséquences sur les femmes, les enfants, les liens de mariage et le développement de la nation.

Les femmes sont les premières et les plus touchées par ce phénomène de violence existant dans les mariages. Ces violences affectent leur santé notamment à travers des fractures, des hémorragies, des AVC, de la tension, des maladies cardiaques, des fausses couches, des complications de la grossesse et de l'infertilité, etc. Certains coups portés peuvent même conduire à la féminicide (mort de la femme).

Pour la santé mentale ou psychique, elles entraînent la perdre de l'estime et de la confiance en soi, la perte de la joie de vivre et du goût à la vie, la peur, spécifiquement du genre masculin, la dépression, l'hyper vigilance, les pensées et/ou les tentatives suicidaires, l'ambivalence, la colère, le stress, la tristesse et le traumatisme, etc.

Sur les enfants : dans le processus d'éducation d'un enfant, le besoin de vivre dans un environnement paisible où ses deux parents s'aiment et qu'ils l'aiment également est un élément influent qui joue sur sa personne et sa personnalité. A cet effet, le fait d'être quotidiennement témoin des scènes de violence de la part de ses deux parents conduit à la normalisation de la violence pour l'enfant. En plus de cette normalisation, elles peuvent être source des problèmes de santé comme les traumatismes, les troubles du développement, l'anxiété et la pantophobie qui renvoie à une peur croissante généralement associée à un état dépressif et peut façonner l'enfant à être un être agressif dans sa vie courante surtout envers l'auteur (le père). OD en commune III dira à ce propos :

« Mon mari me bat quotidiennement devant mes enfants. Un jour lorsqu'il a commencé son habitude, j'ai aperçu mon fils aîné qui s'était arrêté derrière le rideau pour suivre la scène. Ses yeux étaient devenus tout rouge et il serrait ses poignets ainsi que ses dents. J'avais peur qu'il ne fasse une bêtise. Je sais qu'un jour où l'autre, il passera à l'acte car il a de plus en plus mal de me voir souffrir. Je lui ai dit d'éviter de commettre un tel acte mais je sens qu'il ne m'écouterait pas ».

Sur le lien du mariage : les conséquences des violences domestiques sur le lien du couple renvoient à la dissolution du mariage entre les deux époux. Autrement dit, c'est la rupture officielle du mariage. Malheureusement, le constat atteste que c'est une pratique qui occupe une très grande place dans notre société de nos jours. De plus en plus, les époux se séparent à cause des violences. La femme épuisée de subir les agressions constantes de la part de son mari peut décider de faire recours à la justice pour se séparer définitivement de lui afin de se protéger ainsi que ses enfants. Elle peut décider de signaler également les abus dont elle fait l'objet soit auprès de sa famille, de celle de son compagnon ou aux autorités compétentes qui pourraient pousser l'homme à rompre le lien du mariage spécialement parce qu'elle a rendu public toutes ses mauvaises actions et qu'elle les a signalées aux autorités juridiques. Acte mal perçu dans la société malienne (amener son conjoint devant les tribunaux), ces dissolutions peuvent provoquer une discorde entre les deux parents des différents époux (familles, voisins, liens d'amitiés). Les conséquences peuvent également atteindre non seulement la victime, son auteur, les parents ou tous ceux qui sont concernés de près ou de loin par ce mariage ainsi que leurs relations lorsqu'elles causent une dissolution de l'union.

Sur le développement de la nation : aucune nation ne peut prétendre au développement sans l'implication des femmes. A cet effet, les maintenir dans un environnement sans violences est un élément fondamental dans leur processus de contribution via les activités qu'elles mènent. Les violences faites aux femmes dans les différents ménages et surtout les conséquences qu'elles engendrent agissent négativement sur la nation toute entière. Constituant la moitié de la population malienne, les violences à leur égard affectent leur santé et influent sur leur rendement au travail. Les violences physiques qu'elles subissent peuvent entraîner de multiples problèmes de santé chez elles, dus aux coups reçus et peuvent les pousser à arrêter soit définitivement ou du moins temporairement, ce qui joue sur la production nationale.

En outre, une femme ayant été victime de violence psychologique, de changement matrimonial, de la violence sexuelle, de la répudiation, etc. se trouve pensive, soucieuse et/ou dépressive, un état qui influence obligatoirement sa concentration ainsi que sa qualité de travail. Ce qui affecte aussi son rendement. En plus, nombreuses sont les épouses maliennes qui sont contraintes d'abandonner leur métier sous la pression du mari ou des membres de sa belle-famille, ce qui influe également sur l'économie nationale.

5. Discussion des résultats

Une population relativement jeune avec de multiples formes de violences

Les résultats de l'enquête mettent en évidence la jeunesse des survivantes et des auteurs des violences conjugales qui se situent entre 20 et 30 ans (56%) chez les survivantes et entre 30 et 40 ans (41%) des époux auteurs de violences.

Ces violences prennent plusieurs formes mais les plus répandues sont les violences verbales (injures, humiliations, rabaissement) avec (88 %). R.D résidante de la commune III dira ceci :

« Cela fait quelques temps que j'ai pris du poids. Je me suis mise au régime pour ma santé et récupérer mon poids d'avant. Je ne mange presque plus. Maintenant ma nourriture n'est que les fruits et légumes et les tisanes amaigrissantes constituent ma boisson. Toutefois, occasionnellement, si j'ai un peu trop d'appétit ou si la nourriture servie est ma favorite, je fais une exception. Si mon mari me surprend en train de manger ce genre de nourriture, il me lance des paroles humiliantes et blessantes du type, tu ressembles à un éléphant et c'est toi qui manges ? Ne te goinfre pas ou ne mange pas toute cette portion. Il dit tout ceci avec un visage serré. Pourtant l'idée de faire du régime est venue de moi. Je fais comme si ces mots ne me touchent pas mais à chaque fois que je voudrais faire une exception, je repense à ses paroles et je me dis qu'il a peut-être raison. ».

T.O vivant dans la commune IV d'ajouter :

« Un jour je faisais la lessive dans la cour et mon enfant de 2 ans s'amusa à côté. Mon mari est rentré du travail et allé se reposer dans la chambre. J'ai laissé l'enfant auprès de la baignoire et je suis allée faire sécher les habits. Tout d'un coup j'ai entendu mon époux crier mon nom. Quand je l'ai rejoint, il a jeté l'enfant sur moi en me disant : prends ta saleté d'enfant. Il a continué à m'insulter en me traitant de moins que rien en utilisant des propos tels que : tu ne sers à rien. Même rendre propre un enfant tu ne peux pas. Juste parce que l'enfant s'est approché de lui avec ses mains sales sans que je ne sois au courant ».

Ces témoignages prouvent à suffisance que les femmes sont survivantes de rabaissements, de moqueries et d'insultes de la part de leurs époux qui sont censés les relever au niveau supérieur dans la société.

L'infidélité qui est condamnée par les grandes religions est une forme de violence relevée dans les résultats de l'enquête (86%) même si un proverbe Bambara cautionne cette pratique chez les hommes : ‘ **Diè bainédo sagala ni ba yé**³ pour dire que l'infidélité convient plus à l'homme qu'à la femme. Pourtant il ressort dans nos textes juridiques que de la même manière que la femme doit fidélité à son époux, le mari le lui doit également, contrairement aux idées conçues par la population. Cela est marqué dans l'article 316, l'alinéa 2 du titre III évoquant les "Devoirs et Droits Respectifs des Epoux" du Code des personnes et de la famille. Il stipule que : « ...Les époux se doivent mutuellement fidélité, protection, secours et assistance... ». C'est une de leur obligation imposée par la loi en tant que couple.

Le terme infidélité est la rupture du serment de fidélité fait devant le maire par l'un des époux de n'avoir de relations intimes avec personne d'autre que son conjoint. Bien évidemment l'infidélité est

³ La blancheur sied mieux au mouton qu'au cabris

condamnable car les serments sont faits pour être tenus. A ce propos, F.W habitant en commune II dira : « J'ai surpris mon mari avec sa copine sur notre lit conjugale », R.S d'ajouter aussi :

« J'ai adopté une fillette quand elle n'avait encore que 8 ans. Je me suis chargée moi-même de tous ses dépenses. Mais quand elle a grandi, j'ai commencé à remarquer un certain type de changement chez mon époux. Aussi j'ai constaté que cela faisait un bout de temps que je m'en dormais vite pourtant je suis noctambule. Après une longue réflexion, j'ai su que ça arrivait quand je prenais à chaque fois le thé qu'il m'envoyait. Donc une nuit j'ai fait semblant de boire son thé et de m'en dormir. Après une dixième de minute je l'ai vu se déshabiller et se faufiler dans la chambre de notre fille adoptive. Je l'ai laissé prendre quelque minute d'avance et je l'ai suivi. Une fois dans sa chambre, lorsque j'ai allumé le courant pour voir ce qui se passait, je l'ai surpris sur elle. Je l'ai alors demandé qu'est-ce qu'il faisait ? Il m'a dit qu'il compte l'épouser ».

Les violences physiques (70%) selon les résultats constituent également une autre dimension des violences et sont basées sur l'abus de pouvoir physique des hommes. Cela peut s'exprimer par : la gifle, la brûlure, le coup de poing, les coups de pied, frapper l'autre avec un objet, lancer des objets ou les briser, retenir l'autre contre son gré, bousculer l'autre, le mordre, le saisir par les bras, le cou, ou toute autre partie du corps, etc. dont certains peuvent occasionner des blessures voire la mort. En somme, c'est tout contact physique avec l'intention d'agresser et/ou de faire peur à l'autre. Ces violences portent atteinte à l'intégrité corporelle de la victime. A ce sujet, D.T résidant à Djikoroni dans la commune IV nous a fait part de ces faits : « Mon mari m'a frappée à sang jusqu'à ce que je sois hospitalisée quand j'étais enceinte de 8 mois juste parce que je lui ai demandé où il partait ». Une autre dame de la commune II du nom de S.O. nous a révélé :

« Durant une dispute avec mon époux, il m'a frappée et m'a cognée à la tête. J'ai fui pour aller me réfugier chez un de nos voisins, il m'a suivi et essayé de défoncer leur porte pour continuer de me abattre ». Nous avons aussi recueilli l'histoire de O.D habitant à ex-base : « Chaque nuit mon mari sort et il rentre tardivement. Au début je l'attendais jusqu'à ce qu'il rentre, mais après, quand il sortait je me couchais. Une nuit il est rentré à 3h du matin quand je dormais et il s'est mis à me frapper en se plaignant que je me couche avant qu'il ne rentre ».

Des violences s'expliquant par la situation précaire des épouses dans le foyer comme motif

Les résultats de l'enquête mettent en évidence que ce sont les ménagères qui sont les plus violentées dans les foyers. Le fait qu'elles n'ont aucune ressource leur permettant de subvenir à leurs besoins primaires, elles sont exposées à toutes formes de violences notamment les violences économiques (100%), des injures et des tromperies avec un pourcentage de (93%), contrairement aux (80%) et (73%) de celles qui exercent un métier. Elles sont également celles qui rencontrent plus de viols conjugaux, soit (72%) à l'opposé des (53%) des femmes qui génèrent une activité économique. FT de la commune IV dit ceci :

« Mon époux m'a toujours violentée. Que ce soient des coups, des tortures psychologiques, des injures grossières devant ma coépouse, du viol conjugal et l'arrêt de subvenir à mes dépenses. Avec le temps, j'ai développé du mépris pour lui. Nous partageons la même chambre mais ça fait maintenant 10 mois que je pars dormir avec les enfants

car je ne veux pas qu'il me touche ou me viole une fois de plus. Je lui ai demandé le divorce mais il a refusé. J'ambitionne sincèrement de le quitter mais je ne travaille pas. Je suis alors condamnée à rester avec lui ».

Un faible niveau d'instruction des survivantes et des auteurs, leur religion et la perception des violences envers les femmes par les hommes et les femmes

A partir des résultats obtenus, on constate que le taux des violences conjugales envers les femmes à Bamako, est plus croissant chez les époux analphabètes sur toutes les formes de violences que chez ceux instruits (Tableau 7).

Chez les survivantes (tableau 8), elles sont toutes analphabètes (100%) à recevoir des coups et blessures à l'intérieur de leur ménage. En ce qui concerne celles qui ont étudié jusqu'au secondaire, les statistiques démontrent qu'elles subissent l'infidélité à (91%). Et celles qui ont fréquenté jusqu'au supérieur font plus l'objet d'insultes, rabaissements et/ou d'humiliations avec un chiffre de (89%). Pour l'aspect pratiquant des religions, dans la majorité des cas, les résultats nous ont permis de tirer la conclusion selon laquelle les violences conjugales envers les femmes à Bamako sont plus commises par les musulmans (40/50). Les chrétiens (4/50). Ces chiffres montrent à suffisance que la tolérance, le respect de la dignité de la femme tant prônés par le saint Coran ne sont pas respectés par ses croyants. Ces violences sont perçues de manières différentes chez les hommes et les femmes. Les résultats nous ont démontré que les hommes maliens ne considèrent pas plusieurs formes de violences comme telles notamment économiques (68%) où ils pensent que ce n'est pas de la violence en particulier si l'homme ne peut subvenir aux besoins de la femme. Les tortures émotionnelles (58%), le changement d'option matrimoniale (68%), la répudiation (56%), la violence psychophysique (60%) ainsi que le viol conjugal (66%) ne sont pas également considérés comme des formes de violence contre les épouses. Quant à la perception des femmes dans l'objectif de mettre en évidence ce qu'elles considèrent comme violence ou pas, les résultats montrent que chez elles, toutes les formes de violences mentionnées dans le tableau correspondent à une violence. De prime abord, elles affirment, sans aucun doute, que les coups et blessures constituent des violences à l'égard des épouses (98%) des opinions, suivies des tortures émotionnelles (94%), puis les injures (92%), la répudiation (86%), l'infidélité (80%), le viol conjugal (78%), le changement d'option matrimoniale (76%), l'interdiction faite à la femme de travailler et/ou d'exercer un métier (74%). La violence psychophysique vient à la dernière position avec les (60%).

6. Propositions de pistes de solutions

Les violences, surtout conjugales sont des atteintes aux droits humains. Le Mali, qui a ratifié toutes les conventions relatives aux droits de l'homme notamment celles contre les VBG à savoir la

Commission de la condition de la femme (Commission on the Status of Women, CSW)⁴, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF – 1979), la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (20 Décembre 1993), le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et Peuples relatif aux Droits des Femmes (11 juillet 2003 à Maputo), se doit de les respecter. En plus, le Mali a légiféré en matière de lutte contre les violences basées sur le genre comme La constitution de 2023, le Code du travail adopté en 1992 et la loi n° 02- 053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des fonctionnaires, Le code pénal adopté en 2001 qui réprime plusieurs formes de violences : les coups et blessures, le viol, les enlèvements, les séquestrations, le mariage forcé, etc.

En s'appuyant sur ces différents textes législatifs, le Mali a créé un programme de lutte contre les VBG et qui prévoit des actions concrètes de sensibilisation et de plaidoyer.

Malgré tout, le problème persiste et nous proposons l'application de ces textes et lutter contre l'impunité.

L'implication des autorités traditionnelles, coutumières et religieuses est une aubaine quand on sait que le phénomène est social et demande l'implication de tout un chacun.

En outre, il est impératif que les femmes prennent la décision de travailler pour ne pas dépendre de leurs époux. L'autonomie financière de la femme la protège de certains abus, et c'est ce que la plupart des hommes ne veulent pas. Cela constitue sincèrement un moyen de lutter contre toutes ces violences. Également il faudrait que les épouses survivantes brisent le silence et qu'elles cessent de justifier les comportements violents de leurs maris à leur égard

Conclusion

L'étude a permis de confirmer avec certitude que les épouses de Bamako souffrent de violences au sein de leur ménage. Elles subissent majoritairement neuf (9) formes de violences qui sont : les violences physiques, sexuelles, verbales, psychologiques, psychophysiologiques, économiques, le changement d'option matrimoniale, la répudiation et l'infidélité. Ces violences sont à l'encontre de toutes les épouses, qu'elles soient jeunes, vieilles, instruites ou non, qu'elles travaillent ou pas et aussi peu importe la profession qu'elles exercent. Ces agressions sont premièrement commises à cause de l'inégalité prescrite entre les époux dans le mariage. Ensuite, elles sont entraînées par l'incompréhension de la religion

⁴ <http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/csw/>, consulté le 10 mai 2020 à 23 H 30 mns

musulmane par les conjoints musulmans, qui représenteraient les (95%) de la population malienne. Les causes sont multiples. Les violences conjugales envers les femmes engendrent de nombreuses conséquences sur les femmes, les enfants, le lien social et le développement économique.

Pour résoudre ou du moins minimiser ces effets, les solutions pourraient être la mise en application des textes législatifs et réglementaires, la sensibilisation de la population et l'implication de nos légitimités coutumières, traditionnelles et religieuses.

Références bibliographiques

- BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien et REVILLARD Anne (2012), *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck.
- DELPHY Christine (1970), « L'ennemi principal », *Partisans*, n° 54-55, 157-172. – (dir.) (2011), *Un trousseau de domestique*, Paris, Syllepse.
- DURAND Edouard (2013), *Violence conjugales et partenaire*, Paris, L'Harmatan.
- GALTON François (1869), *Génie héréditaire : une enquête sur ses lois et ses conséquences*, Londres, Macmillan and Co.
- GEFROY Annie, HÉRITIER Françoise (1997), « Masculin/féminin. La pensée de la différence », *Mots*, n°52, 172-175.
- <https://www.unwomen.org/fr/notre-travail/mettre-fin-a-la-violence-a-l-egard-des-femmes/faits-et-chiffres>
- Ouvrage : le savoir et la violence de l'universel de Bertrand Ogilvie dans les Lignes 1995/2(N°25), édition HAZAN, pages 280 à 292.